



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR-DU-PIN

Mairie de SAINT-SAVIN

38300 Tel. 04.74.28.92.40
www.mairie-st-savin.fr Fax. 04.74.28.99.73

TRANSPORT SCOLAIRE

2020/2021

REGLEMENT

ATTENTION, Le transport scolaire du midi, assuré par la commune, n'aura plus lieu

- **Les enfants devront avoir 3 ans révolus pour utiliser le transport scolaire.**
- Pour les enfants de maternelle, les parents (ou les personnes habilitées) devront **impérativement** se présenter au personnel accompagnateur pour confier ou récupérer l'enfant. Faute de quoi le personnel accompagnateur ne pourra être tenu responsable de l'enfant.
- **Il est indispensable de respecter les horaires.**

REGLES DE VIE

- Les enfants doivent :
 - Etre respectueux et polis envers le personnel et les autres enfants.
 - Mettre leur ceinture de sécurité
 - parler doucement avec les autres élèves.
- Pour leur propre sécurité et celle de tous, les enfants se conformeront aux consignes données par le personnel :
 - Respect du matériel du car
 - L'accompagnatrice règle la montée et la descente du car
 - Les enfants devront respecter l'emplacement désigné par l'accompagnatrice

En cas de non respect de ces règles, les parents seront informés. Dans le cas de manquement grave ou répété, des mesures allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive pourront être prises.

Le présent règlement pourra être modifié par la Mairie en cas de besoin.